

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3

2 janvier 2013

SOMMAIRE

Africa Queen S.A.	144	New BIS Safe Luxco	115
Alpha Wealth Management Fund-SIF	119	Noblesse & Prestige S.A.	143
BluO I Equity 2 S.à r.l.	111	OMV Luxco II	120
BluO I Equity 3 S.à r.l.	113	One Telecom S.A.	120
E.T.I. Holding S.A.	118	Opalys S.A.	117
Extensity	110	Paris Holdings S.à r.l.	116
Fidewa - Clar S.A.	111	Prometric Luxembourg S.à r.l.	123
Futurex	111	PT European Real Estate Luxco I	119
Haga 2000 S.à r.l.	121	Radian Blue D-Boss S.A.	115
Halbi S.A.	122	Reliable Estate Investment Company S.A.	114
Horizont Immobilien S.A.	120	RI Menora German Holdings 2 S.à r.l.	119
Husky Injection Molding Systems Luxem- bourg Capital S.à r.l.	121	R.v.S. Services S.A.	118
Husky Injection Molding Systems Luxem- bourg Holdings S.à r.l.	121	Salon de Coiffure Millen Isabelle S.à .r.l.	113
Infinity Liberty S.A.	112	Saphira Development S.A.	122
IPG Prime Logistics II S.à r.l.	127	SGC Investments Luxembourg	111
Jamclouds Sàrl	98	Sheen Asia Enterprise S.A.	114
JS I.P. Holding Co.	122	SH Group Global Licensing, S.à r.l.	117
KPMG Luxembourg Foundation	118	Silcolux S.A.	114
Largo S.à r.l., SPF	116	SITA Spf S.A.	114
La Rose S.A.	111	Socar Invest S.à r.l.	138
Lux-Confort S.A.	113	Soc. Immobilière anc. Edmond Muller S.à r.l.	111
Maclali S.à r.l.	112	Sotime S.A.	98
MC Financing S.à r.l.	116	South Investment S.A.	117
Métis	144	Systemic Lux	113
MVT Holding S.A.	115	Systemic Lux	113
Mylan Luxembourg 1 S.à r.l.	112		

Sotime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3470 Dudelange, 2, rue de la Fontaine.
R.C.S. Luxembourg B 126.892.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151986/9.

(120200294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Jamclouds Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 172.939.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Mr. Thomas Wallin, born on 4th of April 1949 in Gustav Adolf, domiciled at Tramebergsvägem 24, 16744 Bromma, Sweden, passport n° SWE 80539935,

here represented by Mrs. Marleen Watté-Bollen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

2) Mr. Christoffer Wallin, born on 4th of November 1979 in Stenkyrka, domiciled at Tramebergsvägem 24, 16744 Bromma, Sweden, passport nr SWE 62126161

here represented by Mrs. Marleen Watté-Bollen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

3) Mr. Alexander Wallin, born on 27th of May 1987 in Stenkyrka, domiciled at Tramebergsvägem 24, 16744 Bromma, Sweden, passport n° SWE 84757661

here represented by Mrs. Marleen Watté-Bollen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

4) Mrs. Miachela Wallin, born on 23rd of April 1985 in Stenkyrka, domiciled at Tramebergsvägem 24, 16744 Bromma, Sweden, passport n° SWE 56733377

here represented by Mrs. Marleen Watté-Bollen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

5) Mr. Mikael Lindquist, born on 9th of June 1975 in Långbro, domiciled at Lugnets Allé 65, 12067 Stockholm, Sweden, passport n° SWE 84674899

here represented by Mrs. Marleen Watté-Bollen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Section I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present Articles (the "Company").

2. Name. The Company's name is "Jamclouds Sàrl".

3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit and develop and exploit intellectual property rights.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

5. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Section II - Capital - Shares

6. Capital. The Company's share capital is set at € 12,500 (twelve thousand five hundred euros) divided into ten (10) classes of shares, consisting of:

- 1000 (one thousand) class A shares;
- 1000 (one thousand) class B shares;
- 1000 (one thousand) class C shares;
- 1000 (one thousand) class D shares;
- 1000 (one thousand) class E shares;
- 1000 (one thousand) class F shares;
- 1000 (one thousand) class G shares;
- 1000 (one thousand) class H shares;
- 1000 (one thousand) class I shares; and
- 1000 (one thousand) class J shares;

All these shares representing the share capital have a nominal value of Euro 1.25 (one euro and twenty-five eurocents) each and each are fully paid-up. The class A to J shares are hereafter together referred to as the "Classes of Shares" and individually as a «Class of Shares».

The share capital may be increased and new Classes of Shares may be issued or the share capital may be reduced and one or several Classes of Shares may be redeemed from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

7. Voting rights. Each share whatever its class has identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder's total ownership of shares.

8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of a shareholder or shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares must be transferred by written instrument in accordance with the Law.

10. Redemption of shares. The Company shall be able to redeem its own shares composing the Classes of Shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

1. An entire whole Class of Shares has to be redeemed.

2. The redemption price shall be set by reference to (a) an amount equal to the nominal value of each redeemed share or, if higher, to (b) an amount equal to the Available Amount (as defined herein), divided by the number of shares in the corresponding Class of shares. The Available Amount shall be determined by the following formula: the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased (i) by any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting).

3. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

4. The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

5. The redeemed shares shall be immediately cancelled following the decrease of the capital.

Section III - Managers

11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers.

Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers.

The managers resident in Luxembourg are managers of the category «B» and the managers resident elsewhere are managers of the category «A».

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager of the category "A" and one manager of the category "B".

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman; this person will be a manager of the category «A». It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, skype or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of managers, unless there are less than three (3) managers in which case the quorum shall be all of the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the managers present who voted and did not abstain.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability for or in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles by reason of his position as a manager of the Company.

Section IV - Shareholder meetings

15. Sole shareholder. In case the Company has only one shareholder, the authority of the meeting of shareholders is attributed to the sole shareholder and the decisions of this sole shareholder are taken in the form as foreseen in the Law and these Articles.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles, shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Friday of June or on the following day if such day is a public holiday.

Section V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2013.

18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it in accordance with Article 8 of the Articles and proportionally to all or any one specific class of the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor ("commissaire(s) aux comptes") who need not to be shareholder, and who will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises") appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Section VI - Dissolution - Liquidation

22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders in accordance with Article 8 of the Articles and proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

Name	% of Class	Class of Shares	Number of Shares	Amount subscribed
Mr. Thomas Wallin	16%	Class A	160 shares	200 EUR
Mr. Christoffer Wallin	36%	Class A	360 shares	450 EUR
Mr. Alexander Wallin	12.8%	Class A	128 shares	160 EUR
Mrs. Miachela Wallin	3.2%	Class A	32 shares	40 EUR
Mr. Mikael Lindquist	32%	Class A	320 shares	400 EUR
TOTAL	100%		1000 A shares	1250 EUR

Name	% of Class	Class of Shares	Number of Shares	Amount subscribed
Mr. Thomas Wallin	16%	Class B	160 shares	200 EUR
Mr. Christoffer Wallin	36%	Class B	360 shares	450 EUR
Mr. Alexander Wallin	12.8%	Class B	128 shares	160 EUR
Mrs. Miachela Wallin	3.2%	Class B	32 shares	40 EUR
Mr. Mikael Lindquist	32%	Class B	320 shares	400 EUR
TOTAL	100%		1000 B shares	1250 EUR

Name	% of Class	Class of Shares	Number of Shares	Amount subscribed
Mr. Thomas Wallin	16%	Class C	160 shares	200 EUR
Mr. Christoffer Wallin	36%	Class C	360 shares	450 EUR
Mr. Alexander Wallin	12.8%	Class C	128 shares	160 EUR
Mrs. Miachela Wallin	3.2%	Class C	32 shares	40 EUR
Mr. Mikael Lindquist	32%	Class C	320 shares	400 EUR
TOTAL	100%		1000 C shares	1250 EUR

Name	% of Class	Class of Shares	Number of Shares	Amount subscribed
Mr. Thomas Wallin	16%	Class D	160 shares	200 EUR
Mr. Christoffer Wallin	36%	Class D	360 shares	450 EUR
Mr. Alexander Wallin	12.8%	Class D	128 shares	160 EUR
Mrs. Miachela Wallin	3.2%	Class D	32 shares	40 EUR
Mr. Mikael Lindquist	32%	Class D	320 shares	400 EUR
TOTAL	100%		1000 D shares	1250 EUR

Name	% of Class	Class of Shares	Number of Shares	Amount subscribed
Mr. Thomas Wallin	16%	Class E	160 shares	200 EUR
Mr. Christoffer Wallin	36%	Class E	360 shares	450 EUR
Mr. Alexander Wallin	12.8%	Class E	128 shares	160 EUR
Mrs. Miachela Wallin	3.2%	Class E	32 shares	40 EUR
Mr. Mikael Lindquist	32%	Class E	320 shares	400 EUR
TOTAL	100%		1000 E shares	1250 EUR

Name	% of Class	Class of Shares	Number of Shares	Amount subscribed
Mr. Thomas Wallin	16%	Class F	160 shares	200 EUR
Mr. Christoffer Wallin	36%	Class F	360 shares	450 EUR
Mr. Alexander Wallin	12.8%	Class F	128 shares	160 EUR
Mrs. Miachela Wallin	3.2%	Class F	32 shares	40 EUR
Mr. Mikael Lindquist	32%	Class F	320 shares	400 EUR
TOTAL	100%		1000 F shares	1250 EUR

Name	% of Class	Class of Shares	Number of Shares	Amount subscribed
Mr. Thomas Wallin	16%	Class G	160 shares	200 EUR
Mr. Christoffer Wallin	36%	Class G	360 shares	450 EUR
Mr. Alexander Wallin	12.8%	Class G	128 shares	160 EUR
Mrs. Miachela Wallin	3.2%	Class G	32 shares	40 EUR
Mr. Mikael Lindquist	32%	Class G	320 shares	400 EUR
TOTAL	100%		1000 G shares	1250 EUR

Name	% of Class	Class of Shares	Number of Shares	Amount subscribed
Mr. Thomas Wallin	16%	Class H	160 shares	200 EUR
Mr. Christoffer Wallin	36%	Class H	360 shares	450 EUR
Mr. Alexander Wallin	12.8%	Class H	128 shares	160 EUR
Mrs. Miachela Wallin	3.2%	Class H	32 shares	40 EUR
Mr. Mikael Lindquist	32%	Class H	320 shares	400 EUR
TOTAL	100%		1000 H shares	1250 EUR

Name	% of Class	Class of Shares	Number of Shares	Amount subscribed
Mr. Thomas Wallin	16%	Class I	160 shares	200 EUR
Mr. Christoffer Wallin	36%	Class I	360 shares	450 EUR
Mr. Alexander Wallin	12.8%	Class I	128 shares	160 EUR
Mrs. Miachela Wallin	3.2%	Class I	32 shares	40 EUR
Mr. Mikael Lindquist	32%	Class I	320 shares	400 EUR
TOTAL	100%		1000 I shares	1250 EUR

Name	% of Class	Class of Shares	Number of Shares	Amount subscribed
Mr. Thomas Wallin	16%	Class J	160 shares	200 EUR
Mr. Christoffer Wallin	36%	Class J	360 shares	450 EUR
Mr. Alexander Wallin	12.8%	Class J	128 shares	160 EUR
Mrs. Miachela Wallin	3.2%	Class J	32 shares	40 EUR
Mr. Mikael Lindquist	32%	Class J	320 shares	400 EUR
TOTAL	100%		1000 J shares	1250 EUR

All the 10,000 (ten thousand) Shares, divided into 1000 (one thousand) Shares of Class A, 1000 (one thousand) Shares of Class B, 1000 (one thousand) Shares of Class C, 1000 (one thousand) Shares of Class D, 1000 (one thousand) Shares of Class E, 1000 (one thousand) Shares of Class F, 1000 (one thousand) Shares of Class G, 1000 (one thousand) Shares of Class H, 1000 (one thousand) Shares of Class I and 1000 (one thousand) Shares of Class J, representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by the above mentioned persons in the above mentioned percentages, and fully paid up in cash, therefore the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand two hundred Euros (2,200.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers "A" of the Company for an undetermined duration:

Mr. Tomas Wallin, prequalified,

Mr. Chrisoffer Wallin, prequalified, and

2) Is appointed as manager "B" of the Company for an undetermined period:

Mrs. Marleen Watté-Bollen, lawyer, with her professional address at 117 Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

3) The Company is bound by the jointed signatures of at least one category "A" manager and one category "B" manager.

4) The registered office of the Company shall be established at 117, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above parties appearing by power of attorney, this deed is worded in English followed by a French version. Also at the request of the above parties, in the event of discrepancies between the English text and the French text, the English version will prevail. In faith of which we, the undersigned Notary, have set our hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the powers of attorney, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Mr. Thomas Wallin, né le 4 avril 1949 à Gustav Adolf, demeurant à Tramebergsvägem 24. 16744 Bromma, Suede, n° de passport SWE 80539935,

ici représenté par Me Marleen Watté-Bollen, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) Mr. Christoffer Wallin, né le 4 novembre 1979 à Stenkyrka, demeurant à Tramebergsvägem 24. 16744 Bromma, Suede, n° de passport SWE 62126161

ici représenté par Me Marleen Watté-Bollen, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3) Mr. Alexander Wallin, né le 27 mai 1987 à Stenkyrka, demeurant à Tramebergsvägem 24. 16744 Bromma, Suede, n° de passport SWE 84757661

ici représenté par Me Marleen Watté-Bollen, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4) Mrs. Miachela Wallin, née le 23 avril 1985 à Stenkyrka, demeurant à Tramebergsvägem 24. 16744 Bromma, Suède, n° de passeport SWE 56733377

ici représentée par Me Marleen Watté-Bollen, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

5) Mr. Mikael Lindquist, né le 9 juin 1975 à Långbro, demeurant à Lugnets Allé 65, 12067 Stockholm, Suède, n° de passeport SWE 84674899

ici représenté par Me Marleen Watté-Bollen, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, agissant es qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

1. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit applicable à ce type de société et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Jamclouds Sàrl».

3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participa-

tions, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées et développer et exploiter les droits de propriété intellectuelle.

La Société peut également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

II. Capital - Parts sociales

6. Capital. Le capital social de la Société est fixé à €12.500 (douze mille cinq cent euros), divisé en dix (10) classes de parts sociales consistant en:

- 1000 (mille) parts sociales de classe A;
- 1000 (mille) parts sociales de classe B;
- 1000 (mille) parts sociales de classe C;
- 1000 (mille) parts sociales de classe D;
- 1000 (mille) parts sociales de classe E;
- 1000 (mille) parts sociales de classe F;
- 1000 (mille) parts sociales de classe G;
- 1000 (mille) parts sociales de classe H;
- 1000 (mille) parts sociales de classe I; et
- 1000 (mille) parts sociales de classe J.

Toutes les parts sociales représentatives du capital social ont une valeur nominale de € 1.25 (un euro vingt-cinq euro centimes) chacune, et sont chacune entièrement libérées. Les parts sociales de classe A à J sont ci-après désignées collectivement comme les «Classes de Parts Sociales» et individuellement comme «Classe de Parts Sociales».

Le capital social peut être augmenté et des nouvelles parts peuvent être émises ou le capital social peut être réduit et des parts peuvent être rachetées de temps en temps par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

7. Droits de vote. Chaque part, quelle que soit sa classe, confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société donnée en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

10. Rachat des parts. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales composant une Classe de Parts Sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

1. Une classe de parts sociales doit être rachetée entièrement;

2. Le prix de rachat est fixé par référence à a) la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, b) un montant égal au Montant Disponible (tel que défini ci-après) divisé par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales correspondantes. Le Montant Disponible doit être déterminé par application de la formule suivante: le montant des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmenté i) de toute prime d'émis-

sion librement distribuable ainsi que toute autre réserve librement distribuable and ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réserve légale correspondant à la classe de parts sociales devant être annulée, mais réduit i) de toutes pertes (incluant les pertes reportées) et ii) de toute somme qui doit être allouée à une réserve en application de la Loi ou des Statuts, chacun de ces éléments tels qu'établis dans le bilan intérimaire adéquat (sans double comptage).

3. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

4. Le rachat est décidé par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

5. Les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

III. Gérance

11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants.

Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance. Les gérants résidents au Luxembourg sont des gérants de type «B» et les administrateurs résidents ailleurs sont des administrateurs de type «A».

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature jointe de l'un des gérants du type «A» et de l'un des gérants du type «B».

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président; cette personne devant être un manager du type «A». Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir à Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, skype ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment.

Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, à moins que le conseil de gérance ne soit composé de moins de trois (3) gérants auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la moitié au moins des gérants présents ou représentés qui se sont exprimés et ne se sont pas abstenus.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

IV. Assemblée générale des associés

15. Associé unique. Dans le cas où la Société n'a qu'un associé unique, cet associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés et les décisions de cet associé unique seront prises conformément à la Loi et les présents Statuts.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu, par écrit par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale doit se tenir annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de juin ou le lendemain si ce jour est férié

V. Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se termine le 31 décembre 2013.

18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels qui seront soumis à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution, conformément à l'article 8 des Statuts, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant de bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, nommés jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

VI. Dissolution - Liquidation

22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera ses/leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés, conformément à l'article 8 des Statuts et proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

Nom	% des Parts	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit
M. Thomas Wallin	16%	Classe A	160 parts	200 EUR
M. Christoffer Wallin	36%	Classe A	360 parts	450 EUR
M. Alexander Wallin	12.8%	Classe A	128 parts	160 EUR
Mme Miachela Wallin	3.2%	Classe A	32 parts	40 EUR
M. Mikael Lindquist	32%	Classe A	320 parts	400 EUR
TOTAL	100%		1000 A parts	1250 EUR

Nom	% des Parts	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit
M. Thomas Wallin	16%	Classe B	160 parts	200 EUR
M. Christoffer Wallin	36%	Classe B	360 parts	450 EUR
M. Alexander Wallin	12.8%	Classe B	128 parts	160 EUR
Mme Miachela Wallin	3.2%	Classe B	32 parts	40 EUR
M. Mikael Lindquist	32%	Classe B	320 parts	400 EUR
TOTAL	100%		1000 B parts	1250 EUR

Nom	% des Parts	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit
M. Thomas Wallin	16%	Classe C	160 parts	200 EUR
M. Christoffer Wallin	36%	Classe C	360 parts	450 EUR
M. Alexander Wallin	12.8%	Classe C	128 parts	160 EUR
Mme Miachela Wallin	3.2%	Classe C	32 parts	40 EUR
M. Mikael Lindquist	32%	Classe C	320 parts	400 EUR
TOTAL	100%		1000 C parts	1250 EUR

Nom	% des Parts	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit
M. Thomas Wallin	16%	Classe D	160 parts	200 EUR
M. Christoffer Wallin	36%	Classe D	360 parts	450 EUR
M. Alexander Wallin	12.8%	Classe D	128 parts	160 EUR
Mme Miachela Wallin	3.2%	Classe D	32 parts	40 EUR
M. Mikael Lindquist	32%	Classe D	320 parts	400 EUR
TOTAL	100%		1000 D parts	1250 EUR

Nom	% des Parts	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit
M. Thomas Wallin	16%	Classe E	160 parts	200 EUR
M. Christoffer Wallin	36%	Classe E	360 parts	450 EUR
M. Alexander Wallin	12.8%	Classe E	128 parts	160 EUR
Mme Miachela Wallin	3.2%	Classe E	32 parts	40 EUR
M. Mikael Lindquist	32%	Classe E	320 parts	400 EUR
TOTAL	100%		1000 E parts	1250 EUR

Nom	% des Parts	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit
M. Thomas Wallin	16%	Classe F	160 parts	200 EUR
M. Christoffer Wallin	36%	Classe F	360 parts	450 EUR
M. Alexander Wallin	12.8%	Classe F	128 parts	160 EUR
Mme Miachela Wallin	3.2%	Classe F	32 parts	40 EUR
M. Mikael Lindquist	32%	Classe F	320 parts	400 EUR
TOTAL	100%		1000 F parts	1250 EUR

Nom	% des Parts	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit
M. Thomas Wallin	16%	Classe G	160 parts	200 EUR
M. Christoffer Wallin	36%	Classe G	360 parts	450 EUR
M. Alexander Wallin	12.8%	Classe G	128 parts	160 EUR
Mme Miachela Wallin	3.2%	Classe G	32 parts	40 EUR
M. Mikael Lindquist	32%	Classe G	320 parts	400 EUR
TOTAL	100%		1000 G parts	1250 EUR

Nom	% des Parts	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit
M. Thomas Wallin	16%	Classe H	160 parts	200 EUR
M. Christoffer Wallin	36%	Classe H	360 parts	450 EUR
M. Alexander Wallin	12.8%	Classe H	128 parts	160 EUR
Mme Miachela Wallin	3.2%	Classe H	32 parts	40 EUR
M. Mikael Lindquist	32%	Classe H	320 parts	400 EUR
TOTAL	100%		1000 H parts	1250 EUR

Nom	% des Parts	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit
M. Thomas Wallin	16%	Classe I	160 parts	200 EUR
M. Christoffer Wallin	36%	Classe I	360 parts	450 EUR
M. Alexander Wallin	12.8%	Classe I	128 parts	160 EUR
Mme Miachela Wallin	3.2%	Classe I	32 parts	40 EUR
M. Mikael Lindquist	32%	Classe I	320 parts	400 EUR
TOTAL	100%		1000 I parts	1250 EUR

Nom	% des Parts	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit
M. Thomas Wallin	16%	Classe J	160 parts	200 EUR
M. Christoffer Wallin	36%	Classe J	360 parts	450 EUR
M. Alexander Wallin	12.8%	Classe J	128 parts	160 EUR
Mme Miachela Wallin	3.2%	Classe J	32 parts	40 EUR
M. Mikael Lindquist	32%	Classe J	320 parts	400 EUR
TOTAL	100%		1000 J parts	1250 EUR

L'intégralité des 10.000 (dix mille) parts sociales divisée en 1000 (mille) Parts Sociales de la Classe «A», 1000 (mille) Parts Sociales de la Classe «B», 1000 (mille) Parts Sociales de la Classe «C», 1000 (mille) Parts Sociales de la Classe «D», 1000 (mille) Parts Sociales de la Classe «E», 1000 (mille) Parts Sociales de la Classe «F», 1000 (mille) Parts Sociales de la Classe «G», 1000 (mille) Parts Sociales de la Classe «H», et 1000 (mille) Parts Sociales de la Classe «I» représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par les personnes citées ci-dessus dans les proportions y mentionnées, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 12,500 euros (douze mille cinq cent euros) est donc à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à deux mille deux cents Euros (2.200,- EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) M. Thomas Wallin, pré-qualifié, et M. Chrisoffer Wallin, pré-qualifié, sont nommées gérants «A» pour une période indéterminée;
- 2) Mrs. Marleen Watté-Bollen, avocat à la cour, demeurant professionnellement à 117, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, est nommée gérant "B", pour une période indéterminée.
- 3) La société est engagée par la signature jointe de l'un des gérants du type "A" et de l'un des gérants du type "B".
- 4) Le siège social de la Société est établi au 117, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des parties comparissant en vertu des procurations données sous seing privé, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signe: M. WATTE-BOLLEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 21 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54960. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (Signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154464/675.

(120203719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Extensity, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.804.700,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.859.

Les gérants de la Société, Messieurs Jochen Berthold KASPER et Ilja GIANI, ont transféré leur adresse professionnelle au:

- 7A, Rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg

L'associé unique de la Société, Infor Lux Finance Company, a transféré son siège social au:

- 7A, Rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Extensity

Signature

Référence de publication: 2012151650/17.

(120200241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Fidewa - Clar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 165.462.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012151682/10.

(120200266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Futurex, Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 28, rue Louis XIV.
R.C.S. Luxembourg B 122.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151700/10.

(120200284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Soc. Immobilière anc. Edmond Muller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 252, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 15.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151983/10.

(120200219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

**SGC Investments Luxembourg, Société Anonyme Soparfi,
(anc. La Rose S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 44.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152014/10.

(120200159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

BluO I Equity 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 142.071.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene
Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. November 2012.

Für die BluO I Equity 2 S.à r.l.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2012151495/14.

(120200276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Maclali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 702.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.588.

En date du 20 novembre 2012, l'associé unique a accepté la démission de TMF CORPORATE SERVICES S.A., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérante de la société avec effet immédiat.

En date du 20 novembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Nomination de Madame Polyxeni Kotoula, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Monsieur Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012158378/20.

(120208765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Infinity Liberty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.202.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale de la société Infinity Liberty S.A. tenue au siège de la société en date du 1^{er} juin 2012

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs décident:

- de prendre acte de la démission du Commissaire aux Comptes CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL.
- de nommer comme Commissaire aux Comptes la société MATHILUX SARL, dont le siège social se situe au 8, rue Théodore de Wacquant à L - 3899 FOETZ, immatriculée au RCSL sous le numéro B 125120. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2015.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale est déclarée comme terminée.

INFINITY LIBERTY S.A.

Paul DENDOOVEN

Administrateur unique

Référence de publication: 2012151766/20.

(120200233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Mylan Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 133.674.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2924 du 15 décembre 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mylan Luxembourg 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012158377/14.

(120209153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Lux-Confort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1322 Luxembourg, 22, rue des Cerisiers.

R.C.S. Luxembourg B 78.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012158362/10.

(120209043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

BluO I Equity 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 142.070.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene
Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. November 2012.

Für BluO I Equity 3 S.à r.l.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2012151497/14.

(120200296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Salon de Coiffure Millen Isabelle S.à .r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 2, avenue Lucien Salenty.

R.C.S. Luxembourg B 94.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151993/10.

(120200285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Systemic Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152041/10.

(120200282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Systemic Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152042/10.

(120200283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Sheen Asia Enterprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 57.968.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012158534/11.

(120208324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Silcolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 64.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SILCOLUX S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012158538/11.

(120208953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

SITA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.057.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012158542/12.

(120209385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Reliable Estate Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.657.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en madère commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

RELIABLE ESTATE INVESTMENT COMPANY SA, en abrégé R.E.I.C., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ et liquidateur Maître Carmen RIMONDINI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 décembre 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Carmen RIMONDINI

Le liquidateur

Référence de publication: 2012158481/20.

(120209321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

MVT Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.785.

1. M. Hans DE GRAAF a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie B et de président du conseil d'administration.
2. Mme Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.
3. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire.

Luxembourg, le 5.12.2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour MVT Holding S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012158401/15.

(120209294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

New BIS Safe Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 173.036.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 novembre 2012

L'associé unique de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Business Intelligence Solutions Safe B.V. en qualité de gérant de classe A la Société, et ce avec effet immédiat;
- de nommer M. Jason Lublin, salarié, né le 23 août 1971 à New York (Etats Unis d'Amérique), résidant professionnellement au 9601, Wilshire Boulevard, 3rd Floor, Beverly Hills, California 90210 (Etats Unis d'Amérique), en qualité de gérant de classe A de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012158404/19.

(120209351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Radian Blue D-Boss S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.566.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

RADIAN BLUE D-BOSS SA, avec siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ et liquidateur Maître Carmen RIMONDINI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 décembre 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Carmen RIMONDINI

Le liquidateur

Référence de publication: 2012158473/20.

(120209324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

MC Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 172.854.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts, en date du 30 novembre 2012, entre l'associé unique de la Société, MC Investments S.à r.l. - SPF, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.750, et Brandbrew S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.696, que l'associé unique de la Société a cédé l'ensemble des mille (1000) parts sociales de classe A et une (1) part sociale de classe B de la Société d'une valeur de cinquante Euros (EUR 50) chacune à Brandbrew S.A. qui est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158383/19.

(120208871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Largo S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 3.447.350,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 31.323.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 29 novembre 2012 au siège social que:
Suite à la démission de Mr Michel de Groot de son poste de gérant de la Société en date du 29 novembre 2012, le conseil de gérance se compose de:

- Fabrice Huberty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012158332/15.

(120208934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Paris Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.244.675,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.988.

—
Veuillez noter que, suite à la décision de l'Associé unique, intervenue en date du 3 Décembre 2012,
- Frank Hans Stefan Aumann démissionne du poste de gérant de catégorie A;
- Markus Lehner, né le 05 Octobre 1976 à Ludwigshafen am Rhein, Allemagne, de nationalité allemande et résidant professionnellement au 14, Bundesplatz, 6300 Zug, Suisse est nommé au poste de gérant de catégorie A.

Par conséquent, à partir du 3 Décembre 2012, le conseil de gérance de la Société est constitué de la manière suivante:

- Mark Fenchelle, gérant de catégorie A;
- Markus Lehner, gérant de catégorie A;
- Jean-Jacques José, gérant de catégorie B;
- Gérald Welvaert, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Josset

Manager B

Référence de publication: 2012158431/20.

(120209451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

SH Group Global Licensing, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.373.

—
Par résolutions signées en date du 21 Novembre 2012, l'associé unique a décidé de reconnaître et accepter la démission de Neil Jacobs de son mandat de gérant, avec effet au 21 Novembre 2012;

Par résolutions signées en date du 21 Novembre 2012, l'associé unique a décidé de nommer Steve Hankin, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America au mandat de gérant, avec effet au 21 Novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Décembre 2012.

Référence de publication: 2012158532/15.

(120209081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Opalys S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.133.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

OPALYS SA, dont le siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, a été dénoncé en date du 22 janvier 2010.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ et liquidateur Maître Carmen RIMONDINI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 décembre 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Carmen RIMONDINI

Le liquidateur

Référence de publication: 2012158424/19.

(120209323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

South Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.179.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

SOUTH INVESTMENT SA, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ et liquidateur Maître Carmen RIMONDINI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 décembre 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Carmen RIMONDINI

Le liquidateur

Référence de publication: 2012158546/20.

(120209328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

E.T.I. Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 105.145.

Par jugement du 4 octobre 2012 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme E.T.I HOLDING SA, dont le siège social à L-2537 Luxembourg, 19 rue Sigismund a été dénoncé en date du 1 octobre 2009.

Le prédit jugement a nommé juge commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Anne DEVIN-KESSLER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 26 octobre 2012.

Pour extrait conforme
Me Anne Devin-Kessler
Le liquidateur

Référence de publication: 2012158640/17.

(120209431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

R.v.S. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 67.114.

Il résulte d'un procès-verbal du conseil d'administration du 29 novembre 2012 que:

- Monsieur Rudy Von Sternberg, ayant demeuré à Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué de la société, est décédé;

- Suite au pouvoir lui conféré par l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 novembre 2012, le conseil d'administration a décidé de nommer Madame Marilyne Bourlard, demeurant à L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie (ci-avant à B-5580 Havrenne, 5, rue du Vieux Puits), comme nouvel administrateur-délégué. Son mandat finira avec son mandat d'administrateur à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013.

Il y a lieu en outre de corriger le prénom inscrit au RCS de l'administrateur Madame Bourlard qui est Marilyne et non pas Maryline et son adresse a changé tel que mentionné ci-avant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.
G.T. Experts Comptables S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2012158465/20.

(120209035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

KPMG Luxembourg Foundation, Fondation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg G 204.

Extrait des décisions du conseil d'administration en date du 29 novembre 2012

1. La démission de Madame Karin RIEHL de sa fonction d'administrateur de la fondation avec effet au 30.9.2011 est acceptée.

2. Est nommé administrateur avec effet immédiat Monsieur Georges BOCK, membre de l'Executive Committee de KPMG Luxembourg S.à r.l., né le 21.5.1968 à Ettelbrück, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer. Monsieur Georges BOCK achèvera le mandat de Madame Karin RIEHL et son mandat se terminera le 27 avril 2015.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.
Carlo JENTGEN
Secretary to the Board

Référence de publication: 2012158329/17.

(120209449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

RI Menora German Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 171.828.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession portant sur 500 parts sociales de la société RI MENORA GERMAN HOLDINGS 2 S.à r.l. (représentant 100% du capital social de la Société) conclu entre la société UNIVERSAL STARS LLC et la société RI MENORA GERMAN HOLDINGS S.à r.l. en date du 04 Décembre 2012 que:

- La société RI MENORA GERMAN HOLDINGS S.à r.l. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B124033, ayant son siège social au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a acquis les 500 parts sociales cédées par la société UNIVERSAL STARS LLC et est désormais associée de la Société en date du 04 Décembre 2012.

Faisant suite à la cession des 500 parts sociales que UNIVERSAL STARS LLC détenait dans le capital social de la société RI MENORA GERMAN HOLDINGS 2 S.à r.l., UNIVERSAL STARS LLC n'est plus associé dans le capital social de la Société.

Pour extrait conforme

RI MENORA GERMAN HOLDINGS 2 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012158495/21.

(120209109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

PT European Real Estate Luxco I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.637.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 28 novembre 2012

En date du 28 novembre 2012, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

Monsieur Eric LECHAT en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 23 novembre 2012;

- d'accepter la nomination de:

Monsieur Jan Willem OVERHEUL, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 23 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Pour extrait analytique conforme

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2012158462/19.

(120208800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Alpha Wealth Management Fund-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 142.039.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par résolution circulaire des administrateurs du fonds prise le 29 juin 2012, que le siège social du fonds a été transféré du 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151411/13.

(120200258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

One Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6313 Beaufort, 16, rue du Manoir.
R.C.S. Luxembourg B 122.203.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social le 28 novembre 2012

L'administrateur unique et le commissaire sortant sont renommés jusqu'à l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2017.

Administrateurs:

Madame Nathalie Grinspan, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, 2, Drève des Pins.

Commissaire:

Monsieur Amit Ram, demeurant à L-6313 Beaufort, 16, rue du Manoir.

Pour extrait conforme

N. GRINSPAN

Référence de publication: 2012158423/16.

(120208950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

OMV Luxco II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 134.382.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 23 novembre 2012

En date du 28 novembre 2012, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

Monsieur Eric LECHAT en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 23 novembre 2012;

- d'accepter la nomination de:

Monsieur Jan Willem OVERHEUL, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 23 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Pour extrait analytique conforme

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2012158422/20.

(120208827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Horizont Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 112.142.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 septembre 2012

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 10 Septembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012158279/18.

(120209133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Husky Injection Molding Systems Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.500,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 166.196.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 3 décembre 2012

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Sandra Fernandes en tant que gérant de la Société avec effet au 30 novembre 2012.

L'associé unique décide également de nommer Monsieur Douglas Jennings, né le 5 septembre 1964 à Hamilton, Canada et ayant son adresse professionnelle au 93, Zone Industrielle Riedgen, 3451 Dudelange, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Husky Injection Molding Systems Luxembourg Capital S.à r.l.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012158268/18.

(120209373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 990.000,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 160.874.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 3 décembre 2012

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Sandra Fernandes en tant que gérant de la Société avec effet au 30 novembre 2012.

L'associé unique décide également de nommer Monsieur Douglas Jennings, né le 5 septembre 1964 à Hamilton, Canada et ayant son adresse professionnelle au 93, Zone Industrielle Riedgen, 3451 Dudelange, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.a r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012158269/18.

(120209340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Haga 2000 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.971.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associée unique de Haga 2000 s.à.r.l. tenue le 26 novembre 2012 à 11.00 heures au siège de la société

Résolution

Est nommée gérante Madame Valérie FRANCOIS, employée, née le 03/05/1960 à Paris (F) et demeurant à L-5680 Dalheim, 28 rue Wenkelhiel.

Est confirmé en sa qualité de gérant Monsieur Gabriel HARIK, employé, né le 01/11/1951 à Bteghrine (Liban) et demeurant à L-5680 Dalheim, 28 rue Wenkelhiel.

La société est valablement engagée par la signature d'un gérant.

Bertrange, le 26 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012158271/18.

(120209057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Halbi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.808.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 décembre 2012

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012158273/18.

(120209281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

JS I.P. Holding Co., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.924.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue au siège social de la Société le 20 novembre 2012 à 10 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Mr. Gilbert Ribeira a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 20 novembre 2012.

- M. Fernando Batista ayant son adresse professionnelle au 10A Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes avec effet au 20 novembre 2012 et ce pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale de 2017.

Le 20 novembre 2012.

Pour JS I.P. Holding Co.

Jorge A. Kininsberg / Wilder Gonzalez Penino

Directeur A / Directeur B

Référence de publication: 2012158313/18.

(120209344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Saphira Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 77.426.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 6 juillet 2012 à 14.00 heures

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et H.R.T. Révision S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 163 rue du Kiem L-8030 Strassen et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B51238, pour une durée de six ans. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Pour la Société

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2012158026/18.

(120208708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Prometric Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.271.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Prometric Inc., a Delaware company, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Unites States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4373111 (the "Sole Shareholder");

represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. - The appearing party is the sole shareholder of Prometric Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.271 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 17 October 2012, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations". The articles of incorporation of the Company have not been amended since that date.

II. - The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,000 (one thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 13,500 (thirteen thousand five hundred Euro) by the issuance of 1,000 (one thousand) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) subject to the payment of a global share premium in an amount of EUR 809,000 (eight hundred nine thousand Euro), out of which EUR 1,350 (one thousand three hundred fifty Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares held in The Netherlands Test Center Holding B.V. and Ireland Test Center Delivery Limited;

3. Subscription and payment by Prometric Inc. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendments of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,000 (one thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 13,500 (thirteen thousand five hundred Euro) by the issuance of 1,000 (one thousand) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "New Shares"), to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Contribution"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 809,000 (eight hundred nine thousand Euro) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which EUR 1,350 (one thousand three hundred fifty Euro) shall be allocated to the legal reserve.

The New Shares will be subscribed by the Sole Shareholder and the Share Premium will be fully paid-up by the Sole Shareholder through a contribution in kind consisting in:

i. 180 (one hundred eighty) shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each in The Netherlands Test Center Holding B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, having its corporate seat in Amsterdam, the Netherlands and its registered office at Strawinskylaan 913, 1077XX Amsterdam, the Netherlands and registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce under number 34281030, representing 1% of its total issued shares, with an aggregate fair market value of EUR 313,150 (three hundred thirteen thousand one hundred fifty Euro); and

ii. 11 (eleven) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each in Ireland Test Center Delivery Limited, a private company organized and existing under the laws of Ireland, having its registered office at 25/28 North Wall Quay, Dublin 1, Ireland, registered with the Companies Registration Office under number 444710 and registered as an Oversea Company in Malta with its principal office located at Office 11, Verdala Business Centre, Level 2, TG Complex, Brewery Street, Mriehel BKR 3000, Malta, representing 1% of its total issued shares, with an aggregate fair market value of EUR 496,850 (four hundred ninety-six thousand eight hundred fifty Euro).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution as described above.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution as described above.

Valuation

The Contribution is valued at EUR 810,000 (eight hundred ten thousand Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 31 October 2012 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. George Christopher Derr, residing professionally at 8625 Sunbeam Place, Laurel, MD 20723, United States of America, manager of category A;

b) Mr. Manfred Schneider, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B; and

d) Mr. Gregory Ricci, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B, all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Prometric Inc.: 13,500 (thirteen thousand five hundred) shares.

The notary acts that the 13,500 (thirteen thousand five hundred) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 13,500 (thirteen thousand five hundred Euro), represented by 13,500 (thirteen thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contribution, have been estimated at about two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trente-et-unième jour d'octobre

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Prometric Inc., une société du Delaware, ayant son siège social sis au 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro 4373111 Associé Unique»);

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. - La partie comparante est l'associé unique de Prometric Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.271 (la «Société»), constituée par acte notarié du notaire soussigné en date du 17 Octobre 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

II. - Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.000 EUR (mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 13.500 EUR (treize mille cinq cents Euros) par l'émission de 1.000 (mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 809.000 EUR (huit cent neuf mille Euros) dont un montant de 1.350 EUR (mille trois cent cinquante Euros) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être libéré par apport en nature consistant en des parts sociales de Zebra Jersey Holdings I Limited The Netherlands Test Center Holding B.V. et Ireland Test Center Delivery Limited;

3. Souscription et paiement par Prometric Inc. des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification de l'article 8. paragraphe 1 des statuts de la société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 1.000 EUR (mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 13.500 EUR (treize mille cinq cents Euros) par l'émission de 1.000 (mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature tel que définis ci-après Apport») moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 809.000 EUR (huit cent neuf mille Euros) à verser sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission») dont un montant de 1.350 EUR (mille trois cent cinquante Euros) sera alloué à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts Sociales seront souscrites par l'Associé Unique et la Prime d'Emission sera entièrement libérée par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature consistant en:

i. 180 (cent quatre-vingt) parts, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune dans The Netherlands Test Center Holding B.V., une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, les Pays-Bas et son siège statutaire au Strawinskylaan 913, 1077XX Amsterdam, les Pays-Bas et immatriculée auprès du «Trade Register of the Chamber of Commerce» sous le numéro 34281030, représentant 1% du total de ses parts émises, d'une valeur juste de marché globale d'un montant de 313.150 EUR (trois cent treize mille cent cinquante Euros); et

ii. 11 (onze) parts, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune dans Ireland Test Center Delivery Limited, une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois d'Irlande, ayant son siège social sis au 25/28 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande, immatriculée auprès du Companies Registration Office sous le numéro 444710 et enregistrée en tant que société offshore à Malte avec son établissement principal situé Office 11, Verdala Business Centre, Level 2, TG Complex, Brewery Street, Mriehel BKR 3000, Malte, représentant 1% du total de ses parts émises, d'une valeur juste de marché globale d'un montant de 496.850 EUR (quatre cent quatre-vingt-seize mille huit cent cinquante Euros).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au moyen de l'Apport décrit ci-avant.

Evaluation

L'Apport est évalué à 810.000 EUR (huit cent dix mille Euros).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 31 octobre 2012, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) M. George Christopher Derr, résidant professionnellement au Sunbeam Place, Laurel, MD 20723, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

b) M. Manfred Schneider, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et

c) M. Grégory Ricci, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B,

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Prometric Inc.: 13.500 (treize mille cinq cents) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 13.500 (treize mille cinq cents) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 13.500 EUR (treize mille cinq cents Euros) représenté par 13.500 (treize mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14790. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012156589/238.

(120206476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

IPG Prime Logistics II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.050.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second of November

Before us Notary Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, pending registration in the Commercial Register of Luxembourg;

here represented by Ms. Hadieh Kaviani, employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 22, 2012.

This proxy, signed *in varietur*, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the present notary to draw up the articles of incorporation of a Société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Formation. There is established by the sole shareholder a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder which owns 100% of the shares. The Company may however, at any point in time, be owned by several shareholders but not exceeding thirty (30) shareholders; notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "IPG Prime Logistics II S.à r.l."

Art. 3. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Managers.

Branches and other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers.

In the event that the Managers believe extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent or that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or impede communications with such office or between such office and persons abroad, they may temporarily transfer the registered office, until the point in time that these abnormal circumstances have ended. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by Managers of the Company.

Art. 4. Object. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

The Company may further:

- acquire and sell real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and manage all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties;

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by the decision of the sole shareholder. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

Chapter II - Capital, Shares

Art. 6. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Rights and Duties attached to the Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at each shareholder general meeting.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder or by a group of shareholders in general meetings of shareholders.

Art. 8. Indivisibility of Shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

Art. 9. Transfer of shares. Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned.

Where the Company is composed of more than one shareholder, (i) the shares may be transferred freely amongst existing shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of a general meeting of shareholders. Those providing authorisation must hold collectively at least 75 per cent of the issued capital of the Company.

The transfer of the shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 10. Variation of the Issued capital. The issued capital of the Company may at any time be increased or decreased, by a resolution of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the Company to go into liquidation.

Chapter III - Managers

Art. 12. Managers. The Company will be managed and administered by one "A Manager" and two "B Managers" whether shareholders or not ("Manager" or together the "Managers").

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder(s) or the general meeting of shareholders, will establish the tenure and the powers and competence of the Managers.

The shareholder(s) may decide to remove a Manager, at any time, with or without cause. Each Manager may resign as well. The shareholder(s) decide upon the compensation of each Manager, if any.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause will not put the Company into liquidation.

The Manager(s) may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager(s). Officers need not be a manager or Shareholder of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the Manager(s).

Notwithstanding the foregoing, an officer of the Company may only be appointed to prepare routine notices and administrative filings with public authorities including, but not limited to, the following:

- Filing of Annual reports and financial statements
- Preparation of VAT returns/notices
- Filing corporate documents with the Luxembourg Trade and Companies Register or any other public registers
- Filing, signing, and registering any documents required to establish a newly incorporated subsidiary of the Company pursuant to a proxy granted by the Managers(s)
- Filing documents with the CSSF or other governmental regulatory agencies
- Obtaining company extracts from the Luxembourg Trade and Companies Register

In no circumstance may an officer of the Company be appointed by the Manager(s) to represent the Company towards third parties per Article 15 unless duly authorized by the Managers according to the delegation of powers in Article 14.

Art. 13. Powers of the Managers, Minutes of the meetings of the board of Managers. Without prejudice and subject to Articles 14 and 15, either i) the A Manager by himself or ii) both B Managers or iii) the A Manager and both the B Managers, together is/are (Except as stated in the paragraphs three and four below) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the shareholder(s) are in the competence of the Managers.

For the sake of clarity, the first paragraph above means that:

- the A Manager by himself has full powers
- the A Manager and two B Managers acting together have full powers
- two B Managers acting together have full powers
- one B Manager acting alone has no decision authority

The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing and the minutes shall be signed (i) by the A Manager in case the resolutions are taken by the sole A Manager, or (ii) by both B Managers in case the resolutions are taken by the B Managers, or (iii) by the A Manager and two B Managers in case the resolutions are taken by all the Managers.

Decisions of the B Managers or decisions to be taken by all the Managers (A Manager and both B Managers) are taken at meetings of the Managers concerned. Such meetings of the Managers concerned (either both B Managers or all the three Managers, as the case may be) shall be held at the registered office or at such other place outside of the United Kingdom as the Managers may from time to time determine. Any Manager may act by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any proxies will remain attached to the minutes of the resolutions taken at such meetings.

Managers may participate in a meeting of the Managers by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that no Manager may so participate if, at the time of such participation, he is physically present in the UK. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers concerned is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Managers concerned. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 14. Delegation of Powers. With the exception of the Managers granting a proxy to an office of the Company for the incorporation of a new subsidiary of the Company in accordance with Article 13 i) the A Manager or ii) the B Managers or iii) the A Manager and two B Managers together may delegate signatory power or proxies, or entrust permanent or temporary pre-defined functions to persons or agent chosen by him or them.

Art. 15. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by either i) the single signature of the A Manager or ii) the joint signatures of the B Managers or iii) the joint signatures of the A Manager and the B Managers or iv) the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated pursuant to Article 14 above, but only within the limits of such power

Art. 16. Liability of a Manager. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person i) is or was a Manager or officer of the Company or a subsidiary or ii) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this Article 16, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this Article 16 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this Article 16 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this Article 16 shall be contractual rights.

Chapter IV - Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. In a case of a single shareholder, the sole shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of less than twenty-six (26) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by written vote of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers to the shareholders by fax or electronic mail. In such case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by fax or electronic mail to the Company within fifteen (15) days of receiving the written resolutions.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a notice by the Managers, the auditors or, shareholders representing half (50%) of the issued capital in compliance with the Law. The notice sent must specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be resolved upon.

Where all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax, or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place and date as may be specified. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least seventy five per cent (75%) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 21. Minutes of meetings of the shareholders. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxy holders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by i) the A Manager individually or ii) by two B Managers acting jointly or iii) by the A Manager and the B Managers acting jointly.

Chapter V - Financial year, Allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 23. Adoption of annual accounts. At the end of each Company's financial year the accounts will be closed and the Managers will compile an inventory of assets and liabilities and prepare a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account will be submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may request a copy or obtain directly these financial documents from the registered office of the Company.

Art. 24. Allocation of Profits. Five per cent (5%) of the annual net profit of the Company shall be allocated to a reserve required by Law. This allocation will no longer be required after which such reserve has reached and maintains a balance equal to or greater than ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. Decisions could include i) the allocation of whole or part of the remainder to a reserve or to a provisional reserve, ii) to carry the profits forward to the next financial year or iii) to distribute the profit to the shareholders as a dividend distribution in compliance with Article 6 above.

The Managers may make estimated dividend distributions to the shareholder(s) during the year after which the shareholder(s) will ratify at year end according to this Article 24. The Managers have the sole discretion to make such estimated dividend distributions including determining the amounts and the dates of such payments.

Chapter VI - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s) unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s). The shareholder(s) will determine the liquidators' powers and compensation.

After payment of all debts charges against the Company and the expenses related to the liquidation, any remaining net assets shall be distributed equally to each shareholder based on percentage ownership at the time of liquidation.

Chapter VII - Various

Art. 26. Independent auditor. The management of the Company may be, and shall be in the cases provided by Law, subject to an audit by a third-party independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The independent auditor, if any, will be elected by the shareholder(s).

Art. 27. Matters not provided. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

All one hundred twenty-five (125) ordinary shares have been subscribed by IPG Prime Logistics HoldCo S.a r.l., and are fully paid up in cash. Thus twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is available to the Company and is detailed below:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l.	EUR 12,500	125 ordinary shares	EUR 12,500
Total	EUR 12,500		EUR 12,500

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-

Transitory provision

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2013.

Extraordinary General Meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of managers at three and further resolved to elect the following in their respective capacity as a Manager of the Company for an unlimited period of time:

- A Manager - Hines International Fund Management LLC, a US Delaware limited liability company, with registered office at 1209, Orange Street, Wilmington Delaware 19801, United States of America;

- B Manager - Mr. Kenneth MacRae, professionally residing at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- B Manager - Mr. Jean-Baptiste Willot, professionally residing at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2. The registered office shall be at 203, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 203, Route d' Arlon, L-1150 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représentée par Madame Hadieh Kaviani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 novembre 2012.

Ladite procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qui sera constituée comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme sociale, Définitions. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles. Les associés ne peuvent pas être des personnes physiques.

Art. 2. Dénomination. La Société adopte la dénomination «IPG Prime Logistics II S.à r.l.».

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision des Gérants.

Des succursales et autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants de la Société.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

La Société pourra également:

- acquérir ou vendre des immeubles tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger et gérer toute opération relative aux immeubles, dont la détention directe ou indirecte de titres de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'objet principal de cela étant l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location d'immeubles.

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique. S'il y a plus d'un associé, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou des associés lors d'assemblées générales des associés.

Art. 8. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales doivent être représentés par un mandataire commun nommé conjointement ou non.

Art. 9. Cession des parts sociales. Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés existants et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale. Les associés donnant l'agrément doivent au moins détenir ensemble 75% du capital social émis de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 10. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. - Gérants

Art. 12. Gérants. La Société sera gérée et administrée par un «Gérant A» et deux «Gérants B», associés ou non (ci-après dénommé le «Gérant» ou ensemble dénommés les «Gérants»).

Chaque Gérant est nommé pour une durée limitée ou illimitée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, fixe leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

Chaque Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Actionnaires. Les Gérants pourront aussi démissionner. Les associés pourront aussi décider d'une compensation pour chaque Gérant.

La mort, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, ou tout autre évènement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les Gérants pourront également nommer des fondés de pouvoir de la Société nécessaires pour les besoins de la gestion de la Société. Les Gérants pourront décider de révoquer à tout moment lesdits fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir n'aura pas besoin d'être un Gérant ou un associé de la Société. Les fondés de pouvoir nommés se verront confier leurs pouvoirs et devoirs par les Gérants.

Nonobstant ce qui précède, un fondé de pouvoir de la Société ne peut seulement être nommé que pour la préparation des affaires courantes et des tâches administratives d'enregistrement auprès des autorités publiques incluant, de manière non-exhaustive, les tâches suivantes:

- dépôt des comptes annuels
- préparation des déclarations TVA

- dépôt des actes sociétaires de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois ou auprès de toute autre institution d'enregistrement
- dépôt, signature et enregistrement de tout document nécessaire en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société suite à un mandat octroyé par les Gérants
- dépôt des documents auprès de la CSSF ou toute autre organisation gouvernementale de surveillance
- obtention d'extraits auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois

En aucune circonstance, un fondé de pouvoir de la Société ne peut être nommé par les Gérants afin de représenter la Société envers une tierce partie conformément à l'Article 15, à moins d'être dûment autorisé par le Gérant A en vertu de la délégation de pouvoirs prévue à l'Article 14 ci-après.

Art. 13. Pouvoirs des Gérants, Procès-verbal des Assemblées des Gérants. Sans préjudice et sous réserve des Articles 14 et 15, soit (i) le Gérant A agissant seul ou (ii) les Gérants B agissant conjointement, ou (iii) le Gérant A conjointement les Gérants B a (ont) (excepté comme il sera décrit dans les paragraphes 3 et 4 ci-dessous) les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des Gérants.

Pour des raisons de clarté, le paragraphe ci-dessus signifie que:

- le Gérant A agissant seul a les pleins pouvoirs;
- le Gérant A agissant conjointement avec deux Gérants B ont les pleins pouvoirs;
- deux Gérants B agissant conjointement ont les pleins pouvoirs
- un Gérant B agissant seul n'a aucune autorité de décision

Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit et les procès-verbaux doivent être signés (i) par le Gérant A dans le cas où les résolutions sont prises par le seul Gérant A, ou (ii) par chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par les Gérants B, ou (iii) par le Gérant A et chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par tous les Gérants.

Les décisions des Gérants B ou les décisions prises par tous les Gérants (le Gérant A et chacun des Gérants B) sont prises à l'occasion des réunions des Gérants susvisés. Ces réunions desdits Gérants (soit réunissant chacun des Gérants B ou les trois Gérants, le cas échéant) doivent se tenir au siège social ou à tout autre endroit déterminé en temps voulu par les Gérants à l'exception de la Grande-Bretagne. Chaque Gérant peut agir en nommant par écrit, transmis par tous moyens de communication permettant la transmission de textes écrits, un autre Gérant en tant que son mandataire. Les procurations resteront annexées au procès-verbal des résolutions prises à l'occasion de ces réunions.

Les Gérants peuvent participer aux réunions de Gérants par le biais de conférences téléphoniques, vidéoconférences ou par tout autre moyen similaire de communication permettant la participation simultanée de plusieurs personnes mais aucun Gérant physiquement présent en Grande-Bretagne pourra participer aux réunions de Gérants. Une telle participation équivaudra à une présence physique lors de la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants concernés est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion desdits Gérants. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'eux devant être signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. A l'exception du mandat octroyé par les Gérants à un fondé de pouvoir de la Société en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société conformément à l'Article 13, i) le Gérant A ii) les Gérants B iii) le Gérant A conjointement avec les Gérants B peut conférer des pouvoirs de signature ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée soit par (i) la signature individuelle du Gérant A ou (ii) par les signatures conjointes des Gérants B ou par (iii) les signatures conjointes du Gérant A et des Gérants B (iv) la signature individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué conformément à l'Article 14, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Responsabilité d'un Gérant. Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (i) a été ou est Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (ii) rend ou a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où les Gérants l'estiment recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en

cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation ou modification incohérente avec cet article 16 n'entravera pas les droits ou la protection accordés à toute personne tels que légalement en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 16 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 16 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 16 seront des droits contractuels.

Chapitre IV. - Assemblées des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Dans le cas d'associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société comporte moins de vingt-six (26) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par fax ou par courrier électronique. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par fax ou par courrier électronique à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas, où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation des Gérants, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (50%) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par fax ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les Gérants.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants en vertu de la Loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit ou une autre date spécifiés. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des Statuts, ou selon le cas, en vertu de la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social émis.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 21. Procès-verbaux des assemblées générales. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés doivent être signés par les associés présents ou leurs mandataires ou par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur de l'assemblée dans le cas d'une nomination de ces derniers.

Les résolutions adoptées par l'associé unique doivent être consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des procès-verbaux adoptés par les associés, ou encore les des procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par (i) le Gérant A individuellement ou (ii) et par les deux Gérants B conjointement ou (iii) le Gérant A conjointement avec les deux Gérants B

Chapitre V. - Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 23. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale de la Société, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des avoirs et des dettes et établissent les comptes annuels conformément à la Loi.

Le bilan et les comptes de pertes et profits sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social connaissance de ces documents financiers.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Sur le bénéfice net de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider (i) de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, (ii) de le reporter à nouveau ou (iii) de le distribuer aux associés comme dividendes en conformité avec l'article 6 de ces Statuts.

Les Gérants peuvent procéder au paiement des dividendes intérimaires sous réserve de leur ratification par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en fin d'année conformément à cet Article 24. Les Gérants peuvent, à leur seule discrétion, évaluer le montant de ces distributions ainsi que la date de paiement de ces versements.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 26. Réviseur d'entreprises. La supervision des opérations de la Société pourra et devra dans les cas prévus par la loi, être confiée à un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises (s'il y en a un) sera élu par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Art. 27. Dispositions générales. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires ont été souscrites par IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l. et ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) est à la disposition de la Société comme ci-après énoncé:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l.	€ 12.500	125 parts sociales ordinaires	€ 12.500
Total	€ 12.500		€ 12.500

La preuve de ce paiement a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi 1915 ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.200,-.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le 31 décembre 2013.

Assemblée Générale extraordinaire

La comparante agissant en sa qualité d'associée unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associée unique décide de fixer à trois (3) le nombre minimum de Gérants et de nommer les personnes suivantes en leur qualité de Gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Gérant A - Hines International Fund Management LLC, une société à responsabilité limitée de droit américain du Delaware, dont le siège social est situé à Orange Street, Wilmington Delaware 19801, United States of America.

- Gérant B - Monsieur Kenneth MacRae, dont la résidence professionnelle est située au 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- Gérant B - Monsieur Jean-Baptiste Willot, dont la résidence professionnelle est située au 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

2. Le siège social sera au 203, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant décrit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. KAVIANI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2012. Relation: LAC/2012/55814. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156462/598.

(120206230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Socaro Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 173.062.

STATUTS

L'an deux mille douze, le trente-et-un octobre,

Par devant le soussigné Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

M. Robert Monné, né à Toulouse le 16 novembre 1949, ayant sa résidence au 10, Quai Gustave Ador, Genève, 1207 Suisse,

représenté par Aurore Perleau, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Socaro Invest S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de

ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés

(chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

M. Robert Monné, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

Robert Monné, né à Toulouse le 16 novembre 1949, ayant sa résidence au 10, Quai Gustave Ador, Genève, 1207 Suisse.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Sandrine Bisaro, née le 28 juin 1969, à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg; et

- Olivier Liégeois, né le 27 octobre 1976, à Bastogne, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle français, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en français.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Perleau, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14727. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012156636/255.

(120206482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Noblesse & Prestige S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 166.518.

L'an deux mil douze, le vingt et unième jour de novembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „NOBLESSE & PRESTIGE S.A.", avec siège social à L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 166.518, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 20 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 678 du 14 mars 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Joachim, gérante commerciale, demeurant à B-6464 Riezes, 27, Rue de Maubert. Madame Arlette Joachim occupe également la fonction de scrutateur.

L'assemblée choisit comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, salarié, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande Duchesse Charlotte, à L-8057 Bertrange, 15, Rue du Chemin de Fer.

2. Modification de la première phrase de l'article 2 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande Duchesse Charlotte, à L-8057 Bertrange, 15, Rue du Chemin de Fer.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

Art. 2. (Première phrase). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Arlette Joachim, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 novembre 2012. LAC / 2012 / 55554. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156547/51.

(120206266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Africa Queen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 118.455.

- Constituée suivant acte sous seing privé, en date du 31 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1934 en date du 13 octobre 2006.

- Statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 339 en date du 9 mars 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 6 juin 2012 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018, les mandats suivants:

* H.E. Sheikh Hamad BIN JASSIM BIN JABR AL-THANI, demeurant professionnellement à Al Wajba Palace, Dukhan Road - DOHA - QATAR: administrateur;

* H.E. Sheikh Noor ABDULLAZIZ ABDULLA T. AL-SUBAIE, demeurant professionnellement à Al Wajba Palace, Dukhan Road - DOHA - QATAR: administrateur;

* Monsieur Fady BAKHOS, demeurant professionnellement à Al Wajba Palace, Dukhan Road - DOHA - QATAR: administrateur;

* REVILUX S.A., avec siège social au 17, boulevard Roosevelt, 2450 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-25.549, commissaire aux comptes.

Pour la société AFRICA QUEEN S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012157471/24.

(120208033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Métis, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.491.

Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 1^{er} novembre 2012

L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick FABRE, demeurant à Les Hauts de Cap Est, F-97240 Le François;

- Madame Anne-France FABRE, demeurant à Les Hauts de Cap Est, F-97240 Le François;

- La société à responsabilité limitée PF ENTREPRISE, anciennement PENTA, représentée par Monsieur Patrick FABRE, dont le siège social est établi à F-97232 Le Lamentin, Martinique, voie n.1, Zone industrielle de la Lézarde.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Patrick FABRE.

L'Assemblée constate que le mandat de commissaire aux comptes de la société FIDUO (anciennement MAZARS), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, est échu.

L'Assemblée décide de nommer au poste de commissaire aux comptes, la société anonyme AUDITEURS ASSOCIES, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B93937, avec siège social au 32 Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157797/22.

(120208597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.
